

TAXE FONCIERE : NON, le taux de la taxe communale n'a pas augmenté de 7.33% à 27.85% !

2020

Département : 591 NORD		Commune : 145 CHEMY						
TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	7,33%	0,232%	0,227%	19,29%	0,469%	15,66%	%	
Taux 2020	7,33%	0,225%	0,227%	19,29%	0,445%	14,17%	%	
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019								
Cotisation 2020								
Variation	+1,19%	0%	0%					

TAUX D'IMPOSITION

Taxe foncière: 27.95%

Part communale: 8.66%

Part départementale: 19.29%

Taxe foncière non bâtie: 30.82%

La part départementale est désormais intégrée à la part communale pour compenser la suppression de la taxe d'habitation

2021

Commune : CHEMY (145), NORD (59)								
DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS								
Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2020	26,62 %	0,225 %	0,227 %	0,315 %	14,17 %	%		
Taux 2021	27,95 %	0,322 %	2,90 %	0,262 %	16,15 %	0,32 %		
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2020								
Cotisation 2021								
Variation	+5,18 %	+33,33 %	- %	-25,00 %	+14,63 %	- %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations

IMPOTS FONCIERS - RAPPEL

Dans le bulletin municipal de Mai 2021, nous vous indiquions les changements opérés sur les taux d'imposition de la taxe foncière. Vous avez pu le constater directement sur la feuille d'imposition reçue récemment. Pour compenser une partie de la perte des recettes liée à la suppression de la Taxe d'Habitation, ces deux parts fusionnent en une seule dédiée à la commune.

Vous constatez donc que le taux communal est passé de 7.33 % à 8.66 % et non de 7.33 % à 27.95 %. La présentation prêtant à confusion, il nous semblait indispensable de faire ce petit rappel.

Autres augmentations :

- Taxe Ordures Ménagères : 14.17 % à 16.15 %
- Taxe Intercommunale : 0.227 % à 2.90 %
- Création de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) 0.32 %

Nous développerons les raisons de ces augmentations dans le prochain bulletin municipal

SOYEZ VIGILANTS



A l'approche de la fin d'année nous sommes sollicités pour les « ETRENNES »

Les pompiers et les ripeurs de la Société Esterra (agents de collecte d'ordures ménagères) se sont vus délivrer par la commune une attestation qu'ils doivent vous présenter. (Nominative pour les ripeurs).

Quant au calendrier des postes seule la factrice titulaire de la tournée peut vous en proposer.

RAPPEL : Ce n'est pas une obligation de répondre favorablement à leurs sollicitations.



Pour le repas des aînés, si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de contacter la Mairie.

Pour les colis, la réservation est obligatoire pour les plus de 70 ans, merci de vous rapprocher de la Mairie si vous n'avez pas reçu votre bulletin-réponse.





« PASS » déchetteries

Comme indiqué précédemment un PASS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2022 dans toutes les déchetteries qu'elles soient gérées par l'intercommunalité ou la MEL.

Pour l'accès aux déchetteries de la Pévèle Carembault, (Thumeries, Genech, Orchies) le « Pass'déchetterie » doit être sollicité auprès de : pevelecarembault.ecocito.com.

Une demande de Pass en format papier peut être faite : se rapprocher de la Mairie.

Pour les déchetteries de la MEL Annoeullin et Seclin

Les particuliers doivent faire leur demande de carte d'accès aux déchetteries MEL via le portail relation usager : **[sur lillemetropole.fr](http://sur.lillemetropole.fr) rubrique déchet**. La demande sera traitée en interne par la MEL à partir du 1^{er} décembre 2021. La carte sera transmise à l'adresse du demandeur dans un délai de 3 à 4 semaines. Les premières cartes déchetteries MEL seront donc envoyées fin janvier 2021.

Pour rappel, à compter du 1^{er} janvier 2022, la carte sera rendue obligatoire et le nouveau règlement des déchetteries appliqué. La simple présentation d'un justificatif de domicile ne sera plus acceptée.

Les cartes n'étant distribuées qu'à partir de février, le particulier devra informer l'agent d'accueil qu'il a fait une demande en ligne et prendre son numéro de dossier d'instruction.

La nouvelle carte n'est pas une e-carte, seule la carte physique sera à présenter à l'agent d'accueil de la déchetterie.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de Mairie qui peut vous aider dans cette démarche.

Dates à retenir :

- 11 Novembre : Dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h
Repas annuel des aînés
- du 8 au 21 novembre : Exposition sur la vie du Général de Gaulle
- 14 Novembre : Cérémonie mémorielle: Hommage au Général de Gaulle
- 19 novembre : Accueil des nouveaux Chemynois (ses) et des naissances 2020-2021
- 27 novembre : Sortie « Escape Game » pour les adolescents
- 4 et 5 décembre : Téléthon
- 10 décembre : Spectacle offert aux enfants par « l'Association de Parents »
- 15 décembre : Conférence avec Lili LEIGNEL
- 7 janvier 2022 : Vœux de la municipalité
- 26 janvier 2022 : Collecte des encombrants